Commission municipale Québec

Vice-présidence à la vérification

PAR COURRIEL

Québec, le 28 mai 2025

Monsieur Georges Bourelle
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Beaconsfield
303, boulevard Beaconsfield
Beaconsfield (Québec) H9W 4A7

Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application de la recommandation ayant été formulée à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres, dont le rapport a été publié en février 2022.

Ce document, qui inclut le résultat de nos travaux pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

… 2

Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
5e étage, Aile Tour
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél : 418 691-2014
www.cmq.gouv.qc.ca

Saint-Hyacinthe
1200, rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1
Tél : 450 513-3164

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

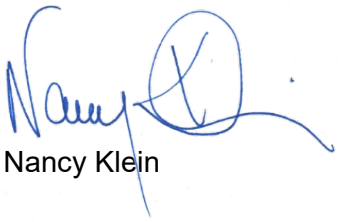

Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Patrice Boileau, directeur général

Commission municipale Québec

Vice-présidence à la vérification

PAR COURRIEL

Québec, le 28 mai 2025

Monsieur Pierre Charron
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application de la recommandation ayant été formulée à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres, dont le rapport a été publié en février 2022.

Ce document, qui inclut le résultat de nos travaux pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

… 2

Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
5e étage, Aile Tour
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél : 418 691-2014
www.cmq.gouv.qc.ca

Saint-Hyacinthe
1200, rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1
Tél : 450 513-3164

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

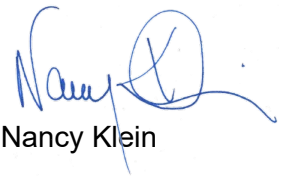

Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. François Bélanger, directeur général

Commission municipale Québec

Vice-présidence à la vérification

PAR COURRIEL

Québec, le 28 mai 2025

Monsieur Mathieu Maisonneuve
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Saint-Lin–Laurentides
900, 12e Avenue
Saint-Lin–Laurentides (Québec) J5M 2W2

Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application de la recommandation ayant été formulée à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres, dont le rapport a été publié en février 2022.

Ce document, qui inclut le résultat de nos travaux pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

… 2

Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
5e étage, Aile Tour
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél : 418 691-2014
www.cmq.gouv.qc.ca

Saint-Hyacinthe
1200, rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1
Tél : 450 513-3164

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, bien que la recommandation ait donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celle-ci auprès de votre ville, notamment en raison de la mise en œuvre encore récente des actions entreprises. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que la recommandation soit appliquée de manière probante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre ville quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

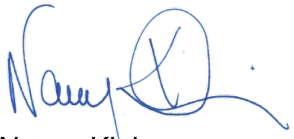

Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Marie-Claude Sénéchal, directrice générale

Commission municipale Québec

Vice-présidence à la vérification

PAR COURRIEL

Québec, le 28 mai 2025

Monsieur Marc-Alexandre Brousseau
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Thetford Mines
144, rue Notre-Dame Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 5T3

Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application de la recommandation ayant été formulée à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres, dont le rapport a été publié en février 2022.

Ce document, qui inclut le résultat de nos travaux pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

… 2

Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
5e étage, Aile Tour
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél : 418 691-2014
www.cmq.gouv.qc.ca

Saint-Hyacinthe
1200, rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1
Tél : 450 513-3164

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, bien que la recommandation ait donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celle-ci auprès de votre ville, notamment en vue d'évaluer l'impact de certaines actions en cours de mise en œuvre. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que la recommandation soit appliquée de manière probante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre ville quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale

Commission municipale Québec

Vice-présidence à la vérification

PAR COURRIEL

Québec, le 28 mai 2025

Monsieur Martin Damphousse
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5

Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application de la recommandation ayant été formulée à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres, dont le rapport a été publié en février 2022.

Ce document, qui inclut le résultat de nos travaux pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

… 2

Québec
10, rue Pierre-Olivier Chauveau
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
5e étage, Aile Tour
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél : 418 691-2014
www.cmq.gouv.qc.ca

Saint-Hyacinthe
1200, rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1
Tél : 450 513-3164

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que la recommandation a été appliquée, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur la publication des contrats dans le système électronique d'appel d'offres.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

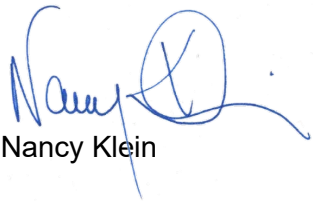

Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Joel Bélanger, directeur général